

Procès verbal
Saison 2024-2025

**ENSEMBLE
PV n° 701 DU
17 AVRIL 2025**



E FOOT 38

Journal Officiel
le Foot en Isère, Moi j'adhère

District de l'Isère : Association régie par la loi du 1er juillet 1901.



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 15 avril 2025

Procès-Verbal N° 701



**Assemblée
Générale**



Changement de date : AG le 4 juillet !

Nous vous informons que notre Assemblée Générale a été reprogrammée au 4 juillet, en raison du match France-Bésil Féminin qui se tiendra à Grenoble à la date initialement prévue.

Nous remercions l'ensemble des clubs pour leur compréhension face à ce changement de date.

Réunions : violences sexuelles et sexistes dans le sport

La dernière réunion, destinée aux clubs des secteurs **Bièvre Valloire et St Marcellin**, se tiendra :



le lundi 12 mai 2025



18h30 à 20h30



A la Côte St André, Mairie en salle Aile Nord, 2 Rue de l'Hôtel de ville, 38260 La Côte-Saint-André

Les invitations à ces réunions seront envoyées sur les boîtes mails des clubs.

FRAIS ARBITRAGE 2024-2025 – CAISSE DE PEREQUATION

Nous informons tous les clubs que pour la saison 2024-2025 les provisions de frais d'arbitrage restent inchangées. Rappel des catégories : D1 – D2 – D3 – U20 D1 et U17D1.

TRESORERIE

FORFAIT GENERAL SENIOR

du 07 au 13 avril 2025

Amende 90 €

Féminines A11 D2 / Phase 1	A	536260	Charvieu Chav. Fc 1
Senior D4	C	504573	St Siméon de Bressieux

FORFAIT GENERAL U17-U15

du 07 au 13 avril 2025

Amende 68 €

U17 D3 / Phase 2	C	546478	Eybens Oc 4
U15 D4	G	547080	Vareze

FORFAIT GENERAL U13

du 07 au 13 avril 2025

Amende 44 €

U13 D4 / Phase 2	Q	536259	St Maurice Exil Am.L
------------------	---	--------	----------------------

FORFAIT DANS LES 3 DERNIERES JOURNEES

du 07 au 13 avril 2025

Amende 228 €

Futsal D2 / Phase Unique	A	564975	Futs St Marcellin 2
--------------------------	---	--------	---------------------

FORFAIT JOURNEE

du 07 au 13 avril 2025

Amende 32 €

U20 D1 / Phase 2	A	544456	Fc 2a 21
U20 D2 / Phase 2	B	546478	Eybens Oc 22
Senior D5 / Phase Unique	C	517998	Miribel Cs 2
Senior D3 / Phase Unique	A	519935	Seyssinet Ac 3
Féminines à 11 D2		515301	Fc Echirolles
Féminines À 8 D2 / Phase 2	B	564596	Pays Couleurs 2
Féminines U18f A8 / Phase 1	A	547080	Vareze Fc 1
Féminines U18f A8 / Phase 1	A	764375	Ffni 2
Féminines U18f A8 / Phase 1	B	504266	C.S. Belley 1
U17 D2 / Phase 2	B	544922	Vallee Du Guiers Fc 1
U17 D3 / Phase 2	C	581674	Moirans Fc 1
U17 D3 / Phase 2	G	564634	Gr Brezins Formafoot 2
U17 D3 / Phase 2	I	564194	Gvhd 3
U15 A 8 / Phase 2	A	517504	Crolles Fc 3
U15 D4 / Phase 2	F	560979	Ent Sqf Ov 3
U13 D2 / Phase 2	F	536259	St Maurice Exil Am.L 1
U13 D3 / Phase 2	A	533035	Villeneuve Aja 1
U13 Filles Niveau 2 / Phase Unique	A	518931	Nivolas V. Cs 1
U13 Filles Niveau 1 / Phase Unique	A	533035	Villeneuve Aja 1

FMI NON RETOURNEE

Amende 75 €

du 07 au 13 avril 2025

voir PV 701 commission Ethique

AMENDES PLATEAUX N°6 U10-U11 DU 12 AVRIL 2025

U10 niveau 1	U11 niveau 1	U10 niveau 2	U11 niveau 2
Feuilles non reçues 30€	Feuilles non reçues 30€	Feuilles non reçues 30€	Feuilles non reçues 30€
Jarrie champ Sassenage	Echirolles Usvo Roclaix Rives	St hilaire de la cote Cote st andre	Jarrie champ Surieux echirolles Vareze
Absence au Plateau 20€	Absence au Plateau 20€	Absence au Plateau 20€	Absence au Plateau 20€
Izeaux Rives	Bajatiere Fc2a 2	Eybens 1 Eybens 2 Estrablin Virieu	Fc oisans 1 Eybens St martin d'heres St marcellin St quentin / isere Vourey Lauzes St hilaire de la cote St geoire en valdaine
Feuilles mal remplies 20€	Feuilles mal remplies 20€	Feuilles mal remplies 20€	Feuilles mal remplies 20€
Pays voironnais 2 rochais St quentin fallavier Eybens Vallee de gresse Villeneuve Bourgoin Villefontaine	Mistral Vallee de gresse	Sassenage 2 rochers Abbaye 1 Seyssinet 2 Voreppe 2 rochers 3 Abbaye 2 Vezeronce Ond St maurice exil 1 Mos 3 r Moirans Roclaix Rives Cessieu Bonnevaux	Fc Oisans 2 Asieg Abbaye Bajatiere Sassenage Villeneuve Pont de claix Pays d'allevard St martin d'uriage La pierre Rachais Goncelin 2 Vinay Les avenières Notre dame de mesage

AMENDES U13 FESTIVAL ISERE
NON RETOUR DEFI JONGLAGE
OU FM INCOMPLETE
AMENDE 25 €

TOUR N° - DATE	CLUB
N°4 du 5 Avril	CHARVIEU 6
N°4 du 5 Avril	PONT DE CLAIX 3
N°4 du 5 Avril	ST PAUL DE VARCES 3
N°4 du 5 Avril	ND DE MESSAGE 2
N°4 du 5 Avril	PIERRE CHATEL
N°4 du 5 Avril	RO-CLAIX 1
N°4 du 5 Avril	FONTAINE 2
N°4 du 5 Avril	UNIFOOT 2
N°4 du 5 Avril	REVENTIN 3
N°4 du 5 Avril	ENT ST QUENTIN 3
N°4 du 5 Avril	SEYSSINS 5
N°4 du 5 Avril	ST MARTIN URIAGE 2
N°4 du 5 Avril	FONTAINE 3
N°4 du 5 Avril	ST GEOIRE VALDAINE 2
N°4 du 5 Avril	BOURBRE
N°4 du 5 Avril	ECBF 1
N°4 du 5 Avril	BONNEVAUX
N°4 du 5 Avril	RO-CLAIX 2

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	jmlosa@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	edarocha@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	mhenlahrache@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
Conseiller Départemental Football Animation	jhugonnard@isere.fff.fr
Conseiller technique Départemental en arbitrage	hbenelhadj@isere.fff.fr



COMMISSION APPEL

Mardi 15 avril 2025 à 17h00

Procès-Verbal N°701

Président : MONTMAYEUR Marc

Présent(e)s : MONTMAYEUR Marc, TRUWANT Thierry, BLANC Aline, SCARPA Vincent, MAZZOLENI Laurent, BERTHELET Éric, BONNARD Christophe, VAILLANT Franck, FRANZIN Didier.

Excusé(e)s : PION Christophe, FERNANDES Carlos- représentant de la commission des arbitres, EL RHAFFARI Reda, BRAULT Annie, MOUMJID EI Mostafa.

.....

Note aux clubs

Pour chaque appel :

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

Match : catégorie, niveau, poule et date du match

Motif (s) de l'appel : date de parution et numéro PV, n° de dossier

Adresse mail commission d'appel : appel@isere.fff.fr

Rappel à tous les clubs

Article - 190.

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)

- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

INFORMATION AUX CLUBS

Pour rappel le montant des frais d'appel s'élève à 98 euros par dossier.

COURRIERS CLUBS OU AUTRES

F.C.2.A (544456) : Appel réglementaire.

GRENOLE SPORTS ENTREPRISES (610364) : Appel réglementaire

VALLEE GRESSE : Lu et noté. Une réponse à votre demande vous a été donnée par retour de mail.

GRENOLE SPORTS ENTREPRISES (610364) : Courrier nous informant de l'annulation de l'appel réglementaire avant ouverture du dossier.

CONVOCATION DOSSIER REGLEMENTAIRE

Dossier 24-25-22R : Club F.C.2.A (544456) article 62.2.3 règlements généraux D.I.F

Appel du club de F.C.2.A (544456) en date du jeudi 10 avril 2025 contestant les décisions prises par la commission départementale des règlements lors sa réunion du mardi 1 avril 2025, paragraphe 62-2-3 RECIDIVE CLUBS parues au P.V n°699 le jeudi 3 avril 2025.

Appel portant « plan de formation non validé »

APPEL RECEVABLE

L'audition aura lieu le mardi 29 avril 2025 à 18h30 au siège du district de l'Isère de football. Les personnes sont convoquées par la boîte mail des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

Pour le P.V

Le président de séance

Marc MONTMAYEUR

Pour le P.V

La secrétaire de séance

Annie BRAULT



COMMISSION ARBITRES

MARDI 15/04/2025 à 18h30

Procès-Verbal N°701

Président : N'AIT DRISS Youssef

Présents : SABATINO Joseph, LALO Aboubakar, SAINT-ALBIN Laurent, BOUAZIZ Djamel, CUSANNO Stephane, SPARAPANO Patrick, VAGNEUX Luc, THEVENIN Cyril, Halime HOCINE, HUERTAS Pierre.

Excusés : KODJADJANIAN Jean-Marie, SOZET Jean-Louis, DEHMANI Monia, MORE Claude, KHAL Amenay, FERNANDES Carlos, ABELA Stephane, LAZAMI Fouad, DETHOOR Sylvain, BELBACHIR Hamza, MILED Fayçal, PICARD Brice.

Assiste : CTDA BEN EL HADJ Hakim

arbitres@isere.fff.fr

STAGES DE MI-SAISON

Le stage de mi-saison « les gestes qui sauvent » aura lieu le 26 avril 2025 au District de l'Isère de Football à Sassenage.

Veillez prendre connaissance de la liste des affectations (horaire, salle).

Samedi 26 avril 2025 de 7h45 à 10h

Groupe 1 salle Muffat Joly			
AHMED HEZAM	ZINE	PETITHOMME	JEREMY
RIBEYRON	AURELIEN	POKAM	ALAIN
BOULORD	JEAN MARC	PONCET	ANAIS
DA CUNHA VELOSO	JOSE	QUESSADA	ANAEL
GIRARD VEYRET	NORBERT	DE CARVALHO	GEORGES
HUGOT	DANIEL	ROMDHANI	MONDHER
MALLET	MARC	ROUSSILLON	ALAIN
QUINTO	CAMILLE	SAPEY	FABIEN
KODJADJIAN	JEAN MARIE	SAVORGNANO	SOFIA
DENUNCQ	CYRIL	SIAUD	ESTEBAN
MMADI	AYAD	PARVEDY	MELINDA
BIMEN	NESSIM	BIALA	WALID
BEN HOULA	BADIS	CHEBBI	KAIS

Délégués du DIF

Samedi 26 avril 2025 de 10h15 à 12h30

Groupe 2 salle Muffat Joly			
SAIDIA	KAMEL	TURHAN	SAFAK
SIDIBE	ABDOUL	VAHIRUA	MIHIRAU
SMACCHIA	FABRICE	VAZ	FERNANDO
SOUDANI	HAMID	BUI VIET LINH	RICHARD
SULEK	ALI	YAHIA	HOCINE
TANGAMARIORD	ILANN	ZEYBEK	KENAN
TERZEG	MOHAMED IYED	TSHIBUMBU	MANUEL
TIDADINI	JALIL	TUDOR	ALEXANDRU CONSTANTIN
MCHIRGUI	MANSOUR	WILLIAM	KENNY
TOUITI	MOHAMED	BONPAIN	CASSANDRA
FREDRYCK	CHRISTOPHE	LHUILIER	LUDOVIC
KIRAM	ADAM		

Samedi 26 avril 2025 de 13h15 à 15h30

Groupe 3 salle Muffat Joly			
RUGGERI	SEBASTIEN	GALIANO	CLAWRENCE
FERNANDEZ	CARLOS	NGOM	DJIGA
GUNGOR	MELIH	NASRI	DEENHA
CORNU	ROYALD	BONARD	BENJAMIN
KANDA	GUERSCHOM	OLIMO NDUMBU	DIEU
GUINAND	MATHYS	LEFEBVRE	TEO
MOUJAMIR	YASSINE	DIOMI KIVATA	GUS
BEN MESSAOUD	IBRAHIM	CELIK	MOURAD
DEGHIA	YANIS	TULPIER	ANTONIN
CHETOUAMI	MOHAMED	HAMIDI	YOUNES
LUCHINI	CORENTIN	DJAI	BOUSSAD

PHASES FINALES JEUNES FUTSAL

Les arbitres dont les noms suivent sont désignés pour les phases finales U13 et U15 :

- AMANE Soufiane
- MILED Fayçal
- SAID OMAR Rayan

NOTE AUX ARBITRES

Deux stages seront organisés prochainement par la CDA :

- **1- L'un obligatoire le vendredi 30 mai 2025 de 19h30 à 21h30** au District à Sassenage « Préparation des Finales de Coupes de l'Isère » pour les arbitres qui auront l'honneur d'être choisis par la CDA et validés par le Comité Directeur du District. **En cas d'absences au stage (sauf cas de force majeure validée par la CDA), l'arbitre absent ne pourra officier lors de la finale.**

- **2- L'autre facultatif le vendredi 20 juin 2025 de 19h30 à 22h** au District à Sassenage « Stage de fin de saison et perspectives de la saison prochaine » : 1 heure de technique + annonce des classements + remises des récompenses aux majors + suivi d'un petit repas de clôture.

Vous recevrez prochainement un Google Form pour savoir si vous seriez présent.

RAPPEL AUX ARBITRES

La CDA vous informe que le prochain stage de rentrée aura lieu le **6 septembre 2025 au TSF à Voiron**. Elle rappelle à tous les arbitres de prendre, dès à présent, leurs dispositions pour assister au stage.

Afin de parer à toute éventualité, la CDA demande à tous les arbitres de photographier la feuille du match, une fois remplie.

NOTE AUX ARBITRES

ARBITRES AVEC PROBLEMES DE DEFRAIEMENT LE JOUR DU MATCH - SAISON 2024-2025:

Si problèmes de défraiement le jour du match par les clubs présents sur la rencontre concernée, prière de contacter le responsable de la CDA qui s'occupe des impayés en lui envoyant **un mail** avec les justificatifs y afférents : **Noms des clubs, match concerné, double de la feuille de frais à :**

- **Pierre HUERTAS** : Mail = pierre.huertas@sfr.fr

La CDA informe que les entrainements arbitres se déroulent chaque **Mercredi à 18h30 au Stade de Fontaine**.

Les arbitres qui n'ont pas effectué ou ont échoué à leur test physique lors des stages sont tenus de se rapprocher de : **Stephane ABELA** : stephabel50@gmail.com - 06.88.33.03.41

Le Président de la CDA rappelle les règles concernant les paiements des arbitres par le District (**caisse de péréquation seulement**). Ceux-ci s'effectuant le 10 du mois suivant, aucune interrogation à ce sujet n'aura de réponse avant le 17 de ce même mois.

La CDA compte sur vous pour respecter cette procédure.

DESIGNATEURS

Nom	Catégorie	Téléphone	Mail
Djamel BOUAZIZ	Centraux : D1 – D2 Assistants : Ligue - District Ligue Jeunes : U20R2 – U18R1 Coupe de France - Coupe Isère - Groupe Promotionnel	06 71 68 23 21	
Laurent SAINT-ALBIN	Centraux : D3 - D4 – D5	06 15 74 99 77	
Fayçal MILED	Féminines : District et Ligue	06 70 54 86 05	faycemld@yahoo.fr
Stephane CUSANNO	District Jeunes : U17 Ligue Jeunes : U16 R2 - U15 R1/ R2 - U14 R1/R2	06 46 41 36 44	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com

Cyril THEVENIN	District Jeunes : U20 – U15	06 07 23 89 63	designation38.u15@gmail.com
Halime HOCINE	Tutorats JAD Stagiaires + Suivi	06 17 12 45 53	tutorat.arbitres38@gmail.com
Luc VAGNEUX	Futsal	06 30 34 44 39	lc-vagneux@outlook.fr
Patrick SPARAPANO	Observateurs	07 83 30 10 74	psparapano@gmail.com

TUTORAT

Tutorats reçus au 15 avril 2025

ANTOUARD par URBAIN	2/4
BEN MESSAOUD par BRIOUA	4/4
BILLON par THEVENIN	4/4
CANTWELL par NAVARRO	4/4
CHABRAND par DURSUN	3/4
CHETOUANI par BOUSSOUF	3/4
COUTINHO par ANAR AKDIM	2/4
COUTINHO par VAZ	1/4
DANO par YUKSEL	4/4
FRECHAT par MAURIES	3/4
KERMICHE par DJOUDER	1/4
MONOT par EVANGELIAS	3/4
NOUIR par PARVEDY	1/4
SIAUD par HAMILA	3/4

COURRIERS DES CLUBS

F. O. RIVOIS : Lu et noté. Transmis au service concerné.

JS SAINT GEORGEOISE : Lu et noté.

ACADEMIE FEMININE DU BRION : Noté.

ASJF DOMENE : Lu et pris en compte.

FC ECHIROLLES : Lu et noté.

FC SUD ISERE : Lu. Remerciements pour la newsletter.

BEAUVOIR ROYAS : Lu et noté.

MOIRANS U18F : Lu et noté. Remerciements.

Demandes d'arbitres

Rappel aux clubs : Pour un traitement adéquat de vos demandes d'arbitre, veuillez bien spécifier la date du match, adversaire, division...

- Courrier de FC SUD ISERE : Match Seniors D5 - TURCS DE GRENOBLE / FC SUD ISERE
- Courrier UNIFOOT : ST ANDRE LE GAZ 3/ UNIFOOT 2 - Sénior D5 du 27/04/2025

Transmis aux désignateurs. Satisfactions vous seront données dans la mesure de nos disponibilités.

COURRIERS DES ARBITRES

AIT KHOUYA R. : Lu et noté.

AOUDATE R. : Rapport lu et noté.

BESSAOUD A. : Lu et noté.

BOUZOUZOU H. : Rapport lu et noté.

SIMON E. : Changement de coordonnées téléphoniques. Lu et noté.

VILLARD J. : Lu et noté.

BEN HOULA B. : Certificat médical reçu. Bon rétablissement.

DEGHIA Y, OLIMO N. DM. : Transmis au responsable du suivi de paiement et du service concerné.

ARNAUD V. : Lu et noté. Remerciements.

BELKHIR R. : Lu et noté.

FOFANA M. : Lu et noté

Président de séance
Youssef N'AIT DRISS

Secrétaire de rédaction
Aboubakar LALO

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMMISSION DELEGATION

Mardi 15 Avril 2025 à 18H

Procès-Verbal N°701

Président : DUTCKOWSKI Yohan

Présents : DUTCKOWSKI Yohan, MALLET Marc, LAZAAR Samid

.....
PRESIDENT : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46 55

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 18h à 20h00
Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.
Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués saison 2024-2025.

Courriers :

-Claix : lu et noté

-Sud Isère : lu et noté

-St Martin Uriage : lu et noté

-Artas Charantonay : lu et noté

Information aux délégués :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte FFF Officiels.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

Désignations :

WEEK END DU 19 ET 20 AVRIL 2025				
<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
<i>U13 D3 POULE D</i>	<i>DEUX ROCHERS 2</i>	<i>NOYAREY</i>	<i>BOULORD JM</i>	<i>FRAIS AU CLUB DEUX ROCHERS</i>
<i>U20 D1</i>	<i>MOS3R</i>	<i>GJBL</i>	<i>BEJUIT ANDRE</i>	<i>CAISSE DE PEREQUATION</i>
<i>SENIORS COUPE F. MARCHIOL</i>	<i>SASSENAGE</i>	<i>MOS3R 2</i>	<i>AHMED HEZAM ZINE</i>	<i>FRAIS AUX DEUX CLUBS</i>
<i>SENIORS COUPE F. MARCHIOL</i>	<i>PAYS VOIRONNAIS</i>	<i>FORMAFOOT</i>	<i>GIRARD VEYRET NORBERT</i>	<i>FRAIS AUX DEUX CLUBS</i>
<i>SENIORS COUPE BALTHAZARD</i>	<i>ST MARTIN D'HERES 2</i>	<i>LAUZES</i>	<i>HUGOT DANIEL</i>	<i>FRAIS AUX DEUX CLUBS</i>
<i>SENIORS COUPE BALTHAZARD</i>	<i>CREYS MORESTEL 2</i>	<i>DEUX ROCHERS 2</i>	<i>VELOSO JOSE</i>	<i>FRAIS AUX DEUX CLUBS</i>
<i>SENIORS D3 POULE D</i>	<i>TIGNIEU</i>	<i>VAREZE 2</i>	<i>MALLET MARC</i>	<i>FRAIS AU CLUB TIGNEU</i>



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 15 Avril 2025 à 18h00

Procès-Verbal N° 701

Président : M. Mallet
Présents : M Mallet ; Montmayeur

CONVOCATION

La commission Ethique et Prévention recevra le Jeudi 24 Avril à 14h30 au District de l'Isère le Président du club de Pont De Claix Mr EL MENZLI Abdelileh

Présence obligatoire sous peine de sanctions

CHALLENGE SPORTIVITE CLAUDE MONTPIED

A l'attention de toutes les équipes U17, U15, U18F et U15F

Pensez dès à présent de compléter vos fiches, pour rappel le règlement et la fiche sont sur le site dans l'onglet document puis Ethique et Prévention

Pour les championnats en phase unique remplir la fiche sur toute la saison, pour les autres faire simplement pour la phase 2

RECIDIVE CLUBS

Saison 2023-2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S.V.O GRENOBLE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 06 Février 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
F.C MOIRANS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 13 Février 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
CREYS MORESTEL

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 12 Mars 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ST QUENTIN FALLAVIER

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
26 Mars 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ST GEORGES DE COMMIERS

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
9 Avril 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S.V.O GRENOBLE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
4 Juin 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
A.C SEYSSINET

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
28 Juin 2025**

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2

USVO (D1) ; USVO (U20D1) ; ST MARCELLIN (U20D1) ; USVO (U15D1) ;CHATTE(U15D2)

**Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du
30 Juin 2025**

Saison 2024-2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
SASSENAGE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
24 Septembre 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ST MAURICE L'EXIL

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
08 Octobre 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
DOLOMIEU

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
08 Octobre 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
F.C.2.A GRENOBLE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
22 octobre 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S.V.O GRENOBLE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
05 Novembre 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
AJA VILLENEUVE GRENOBLE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
19 Novembre 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
MANIVAL

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
03 Décembre 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ST MARTIN D'HERES

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 10 Décembre 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
CLAIX FOOTBALL

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 04 Février 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
SASSENAGE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 18 Février 2026

DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET LES INCIVILITES

Le dispositif de lutte contre la violence et les incivilités est à jour au PV numéro **701** sur le site du District de l'Isère Football

Article 62-2-2 Dispositif de lutte contre la violence et les incivilités

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de personne** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les listes **dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.**

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

Listes **NON** reçues

Ent Foot Etangs . Es Mistral ;Eybens ; Eyzin St Sorlin ; Fc 2a ; Les Avenieres ;Noyarey ; Sassenage ; Seyssinet ; Seyssuel ; St Antoine ; St Maurice l'exil ; St Siméon de Bressieux ; Tignieu



COMMISSION FEMININES

Réunion du 15 Avril 2025

Procès-Verbal n °701

Présente : Elodie Diasparra

Excusés : Jacques Issartel, Diane Applanat, Lucie Mathieu, Allison Poinard, Christian Bayle ,
Laurie Strappazzon

Courriers : BOURGOIN, SAINT QUENTIN FALLAVIER, AIX, ECHIROLLES, SUD ISERE, LA SURE, ST PIERRE SPORT,PAYS DES COULEURS, NIVOLAS, BELLEY, VAREZE, FFNI, CHARVIEU-CHAVAGNEUX, GUC, ACADEMIE DU BRION, NOYAREY, ESTRABLIN, MONTREAL LA CLUSE, ESSOR BRESSE SAONE, EYBENS, GF38, LA ROCHETTE

RAPPEL des heures officielles art.33 des règlements généraux du district de l'Isère

- **Pour la saison 2024-2025, il n'y aura aucune modification de date et d'horaires dans la PÉRIODE ROUGE.**
Depuis le 10 Décembre, tous les mails concernant le week-end qui suit ne seront plus pris en compte le mardi après 12H, sauf pour les changements de terrain.
- **RAPPEL : tout mail envoyé à la COMMISSION SPORTIVE ne sera pas traité.**
- **Merci d'indiquer le n° du match , la date et la catégorie lors de toute correspondance**

TOUTES FOOT

- « Toutes Foot: le programme fédéral qui vise à renforcer la place des femmes dans le football »

>Document support : [DRIVE - OneDrive \(sharepoint.com\)](#)

>Lien vidéo : [Webinaire Instances Toutes Foot -20241003 170114-Enregistrement de la réunion.mp4 \(sharepoint.com\)](#)

RAPPEL RÈGLEMENT FOOT A 8

Les terrains doivent être délimités soit par des piquets, soit par des cônes.

Le hors-jeu se signale à la ligne médiane

Le public doit être derrière la main courante, seules sont autorisées à pénétrer sur le terrain, les personnes inscrites sur la F M I.

Les éducateurs/ éducatrices ainsi que les remplaçantes sur le banc doivent se positionner du côté de la cage à 11 et non au centre du terrain.

Le nombre de remplaçantes pour un match à 8 est au nombre de 4 maximum.

TEMPS DE JEU

- U13F : 2 X 30 min pause coaching 1min30 max à la 15^{ème} et 45^{ème}. / pause mi-temps 5 à 8 min ; **les changements se font uniquement pendant les pauses coaching et à la mi-temps** (sauf blessure), même si bon nombre d'éducatrices et éducateurs pensent que les changements à la volée sont autorisés durant le dernier quart temps, cela n'est pas le cas.
- U15F : 2 X 40 min
- U18F à 8 et à 11 : 2 X 40 min
- Séniors F à 8 et à 11 : 2 X 45

CHAMPIONNAT SENIORS F A 11

Montées/descentes :

1 montée en Ligue et 1 descente en D2 (si 1 descente de ligue, 2 descentes en D2 et ainsi de suite)

2 montées de D2 en D1

COUPE SENIORS F A 11

½ finale : 25 mai

Finale : 8 juin

COUPE SENIORS F A 8

½ finale : 20 avril

Finale : 8 juin



CHAMPIONNAT U18 F A 11

**Les frais d'arbitre
sont à régler par
moitié par les 2 clubs**

1 montée de D1 en
Ligue

D1

J8 du 19/04

30007724 – MONTREAL

LA CLUSE – GF38 2 :

14h au stade Orindis, 59
rue du Quebec, 01460

Montréal-la-Cluse

30007722 – ESSOR

BRESSE SAONE –

MOIRANS : 15h, stade

des Dîmes, 01750

Feillens

D2

Poule A

J4 du 15/02

30007868 – SUD ISERE

– AIX : le 08/05

COUPE U18 F A 11

Coupe sous forme
d'échiquier

10 mai

Finale : 8 juin

COUPE U18 F A 8

½ finale : 19 avril

Finale : 7 juin

COUPE U15 F

½ finale : 19 avril

Finale : 7 juin

FESTIVAL U13

Clubs qualifiés pour la finale
régionale :

- EYBENS

- GF38

Jacques Issartel / Président

P : 06 34 87 23 55





COMMISSION F.M.I

Mardi 15 Avril 2025 à 18h00

Procès-Verbal N° 701

Président : M. MALLET
Présents : M JM BOULORD

TRESORERIE FMI

Les clubs suivants n'ayant pas transmis la FMI avant le Lundi 14H, ou n'ayant pas récupéré la rencontre et chargé les données la veille du match (voir rappel et procédures ci-dessous) sont amendés de 75€ (matches du 07/04/2025 au 13/04/2025)

Féminines U18F A8	Poule A	FFNI 2
Féminines U18F A8	Poule B	Gj LA SAVOYARDE
Féminines U15F A8 D2	Poule UNIQUE	NOYAREY FC 1
Futsal D2	Poule UNIQUE	FUTSALL' ARBRE DE VIE 2
U15 D2	Poule E	GVHD3
U15 D4	Poule B	F.C.2.A
U15 D4	Poule C	SASSENAGE US 2
U15 A8	Poule A	CROLLES FC 3
U15 A8	Poule A	MISTRAL GRENOBLE FC 2
U15 A8	Poule A	SASSENAGE US 3
U15 A8	Poule B	VALLEE DE L'HIEN 38 2

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District de l'Isère dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF

RAPPEL TRES IMPORTANT POUR LA CATEGORIE U13

La commission rappelle à tous les Président de clubs ainsi qu'aux éducateurs de cette catégorie que les joueurs qui commencent les rencontres doivent avoir des maillots numérotés de 1 à 8 et que les autres joueurs ne doivent en aucun cas avoir « n'a pas participé » en face de leurs noms sur la feuille de match informatisée puisque tous les joueurs doivent avoir le même temps de jeu

Que se passerait-il si un joueur qui est noté n'a pas participé se réveille la nuit avec un mal de tête suite à un choc ?

INFO

Sur le site du District dans la rubrique document puis FMI, vous trouverez trois nouveaux documents
La fiche synthèse pour la FMI
Une fiche aide FMI pour les arbitres
Une Foire Aux Questions

RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être toujours faite que le match soit joué, non joué ou arrêté.
En cas de forfait ou de match reporté, l'équipe recevant doit faire la FMI le jour même du match
La commission rappelle à tous les clubs que la récupération des rencontres et le chargement des données sur la tablette doit se faire impérativement la veille du match et seulement par le club recevant

Aucune récupération et chargement des données par le club recevant ne doit se faire le jour du match

Pour tout problème de FMI contacter Marc Mallet pour autorisation feuille de match papier

PROCEDURES FMI A RESPECTER IMPERATIVEMENT

Suite au manque de sérieux dans l'utilisation de la FMI, la commission tient à rappeler les points suivants :

Comme il est indiqué dans tous les PV de la commission FMI et comme il a été dit dans toutes les réunions de début de saison, l'équipe recevant doit la veille du match récupérer les rencontres et charger les données

RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH

- **UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE**

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => le vendredi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**
- Pour les matchs du dimanche => le samedi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**

IMPORTANT :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ses ajustements.

En conséquence, le responsable FMI du district ne répondra plus aux appels concernant la non récupération des rencontres et du chargement des données le jour du match

Pour rappel , les deux clubs et l'arbitre doivent impérativement signer la feuille de match informatisée **avant le début de la rencontre**

Pas de signature d'avant match d'un des deux clubs = forfait de l'équipe

A la fin du match, l'arbitre qu'il soit officiel ou bénévole

Note sur la tablette

Le score

Les sanctions disciplinaires (onglet discipline)

Les changements (onglet Ent/Sor)

Les blessés (ées) (onglet blessures)

Puis dans l'onglet « Histo » il vérifie toutes les infos rentrées

Ensuite il appelle les deux capitaines et dirigeants pour vérification de la FMI

Il faut bien faire vérifier le score , les sanctions disciplinaires et les éventuels blessés avant de signer la feuille de match

Les deux clubs signent la FMI, puis l'arbitre signe et clôt la feuille de match en tapant son mot de passe de la rencontre.

En cas de match non joué (forfait ou report de match), la F.M.I. doit être faite le jour même. Impossible de la faire le lendemain.

La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00



COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 15 avril 2025 à 19h00

Procès-Verbaux N° 701

Président
Membres

: Patrick MONIER
: Janick LOUIS, Farid EL MASSOUDI, Cédric DOLCETTI

.....

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

160. Vallée de la Gresse : noté (report match vs Turcs de Grenoble).

161. GSE : noté (appel). Transmis à la commission compétente.

162. St-Georges-de-Commiers : noté (finale). Remerciements de la CFSE.

163. Rachais : noté (FM).

164. GSE : noté (demande report match vs Fasson). Accord des équipes et la CFSE. Match à jouer avant le 08/05/2025.

165. Ville de Grenoble, Terrains : noté (correspondant).

NOTE AUX CLUBS

Rappel concernant les reports de matchs : toute demande de report d'un match effectuée à moins de 10 jours de la rencontre ne peut être acceptée par la CFSE qu'après l'accord de l'équipe adverse.

CORRESPONDANTS

Liste des correspondants CFSE 2024-2025 : la liste des correspondants est accessible sur le site, District / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Liste des Correspondants au 17-12-2024. Lien : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2024/12/Correspondants-2024-2025-au-17-12-2024.pdf>

Règlements : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, reglements@isere.fff.fr

Ville de Grenoble, Terrains, correspondant service des sports : Gaylord CAVAGNA, 04.38.24.13.23, sport-planification@grenoble.fr

Ville de Grenoble, terrains : toute annulation de match, le jour-même inclus, programmé à Bachelard (ou à Espagnac) doit impérativement être signalée à Mr CAVAGNA.

COUPE DE L'ISÈRE, Finale

La finale de la Coupe de l'Isère Foot à 8 est prévue **vendredi 23/05/2025**. Elle aura lieu en même temps que les 2 finales vétérans à 8. Les clubs intéressés pour l'organisation des finales peuvent envoyer leur candidature au District de l'Isère ou à la CFSE.

COUPE DE L'ISÈRE, 1/2 finales

Matches à jouer le 12/05/2025

TD1. Métropolitains 1 (D1) – Vallée de la Gresse 2 (D2).

Lundi 12/05/2025, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

TD2. GSE 1 (D2) – Abbaye 1 (D3).

Lundi 12/05/2025, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D1

Matches en retard à jouer semaine du 22 au 24/04/2025

J09. Air Liquide 1 – Métropolitains 1.

J13. St-Georges-de-Commiers 1 – Tunisiens SMH 1.

Matches en retard à jouer semaine du 28 au 30/04/2025

J13. St-Georges-de-Commiers 1 – Métropolitains 1.

J13. Rachais 1 – Air Liquide1.

Match en retard à jouer semaine du 19 au 22/05/2025

J07. Métropolitains 1 – Tunisiens SMH 1.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D2

Match à jouer avant le 08/05/2025

J12. Fasson 1 – GSE 1.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D3

RC Hilairois : l'équipe du RC Hilairois est forfait général à compter du 03/04/2025.

Matches en retard à jouer semaine du 22 au 24/04/2025

J12. Sassenage 1 – Abbaye 1.

J13. FC Oisans 1 – Froges 1.

Match en retard à jouer semaine du 28 au 30/04/2025

J07. Goncelin 1 – FC Oisans 1.



COMMISSION FUTSAL

Mardi 15 avril 2025 à 18h00

Procès-Verbal N°701

Président :

Présents : Michel Vachetta Président de la commission sportive, Christophe Carretero

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.f

Courriers :

Futsal St Marcellin : Lu et noté (forfait J16).

FMI :

En cas de problème avec la FMI, vous devez appeler le responsable :

Mr Marc Mallet (Commission FMI) Mail : marc.mallet38@gmail.com

Tel : 06 52 97 94 37.

Saison 2024/2025 :

Championnats :

D1 :

J17 : Futsall des Géants / Futs St Marcellin : Le dimanche 18/05/25 à 17h00 (gymnase des Saules, Grenoble).

Picasso FC 2 / Base Fc : Le vendredi 16/05/25 à 20h30 (gymnase Picasso, Echirolles).

J18 : Base FC / Futsall des Géants : Le dimanche 25/05/25 à 19h00 (Gymnase Roger Journet, Eybens).

Futs St Marcellin / Pays Voironnais Futs : Le dimanche 25/05/25 à 20h00 (gymnase la saulaie, St Marcellin).

D2 :

J14 : Base FC 2 / Arbre de Vie 2 : Le dimanche 18/05/25 à 19h00 (Gymnase Roger Journet, Eybens).

Futs St Marcellin 2 / FO Rivois : Le dimanche 18/05/25 à 20h00 (gymnase la saulaie, St Marcellin).

Mistral FC / Pays Voironnais Futs 2 : Le vendredi 16/05/25 à 20h00 (gymnase Ampère, Grenoble).

Coupe Départementale Futsal Séniors :

Le Samedi 19/04/25 coup d'envoi à 18h00 (match en temps réel)

Gymnase Multisport 451 route de la Croix Noire 38610 CHATTE

Finale (2 x 20') : FC Picasso / Base FC.

Coupe Départementale Futsal U13 et U15 :

Gymnase Multisport 451 route de la Croix Noire 38610 CHATTE

U 13 :

Le Samedi 19/04/25 coup d'envoi à 13h00 (matchs en temps réel)

1/2 finales (1 x 15') :

13h00 : Charvieu-Chavagneux / As Fontaine.

13h30 : Creys-Morestel / FC Picasso

Finale (2 x 15') : 15h45

U15 FUN Futsal :

Le Samedi 19/04/25 coup d'envoi à 14h15 (matchs en temps réel)

1/2 finales (1 x 15') :

14h15 : Seyssins / Pays Voironnais Futsal

14h45 : US Reventin / FC Picasso

Finale (2 x 15') : 16h45

Correspondants de clubs :

Communiquer à la Commission les coordonnées des correspondants désignés.

Rappel :

Toutes les demandes ou questions devront être transmises via la boîte mail de votre club à l'adresse mail du district et/ou la commission futsal. Tout autre moyen de communications non officielles ne sera pas pris en compte par le district.

Carretero Christophe, Vachetta Michel.

.....



COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Mardi 15 Avril à 15 h 00

Procès-Verbal N°701

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Aline BLANC, Jean Marc BOULORD, Daniel HUGOT, Patrice GALLIN

Excusé : Gilbert REPELLIN

BON à SAVOIR :

MUTATION U20 – U19 – DISPENSE du CACHET MUTATION : P.V. n°668 – 667 – 662
NOMBRE de joueurs "MUTATION" : P.V. n°668 – 667 – 662
ORDRE DE PRIORITE POUR DESIGNER UN ARBITRE : P.V. n°670
CHAMPIONNAT U17 : P.V. n°671
MUTES : P.V. n°671
CHAMPIONNAT et COUPE VETERANS : P.V. n°671
DUREE D'UN MATCH : P.V. n°675
MATCH REMIS – MATCH à REJOUER : P.V. n°684 – 685 - 687
GROUPEMENT – FUSION – CHANGEMENT DE NOM : P.V. n°692
MATCHS ARRETES - QUELS DELAIS : P.V. n°696 – 697
PARTICIPATION des JOUEURS de CATEGORIE U20 aux CHAMPIONNATS Séniors : onglet "documents" – "documents et infos"

CHAMPIONNAT U17 – D2 – D3

Les équipes inscrites dans les championnats D2 et D3 sont autorisées à faire jouer 3 joueurs U18 et 3 joueurs U15. L'autorisation reste valable en coupe.

Pour les joueurs U18 participant régulièrement à des compétitions supérieures (séniors, U20), l'article 22 s'applique.

Par ailleurs ne peut participer au cours des 5 dernières journées, tout joueur ayant effectué tout ou partie de plus de 5 matchs en équipe supérieure (séniors, U20).

COURRIER

FONTAINE - n°521191 : Votre joueur ne peut pas jouer ce samedi. Il a son match automatique à purger.

CROSSEY - n°519931 : Vous confirmez une réserve qui n'apparaît pas sur la feuille de match !!!

RESERVES D'AVANT-MATCH

DOSSIER N°408 : CLAIX 2 - n°522619 / POISAT - n°547135 : SENIORS – D5 – POULE B – MATCH n° du 13/04/2025.

Dossier ouvert pour joueurs mutés (Art. 160 des R.G. de la F.F.F.)

Le club CLAIX a écrit sur la F.M.I. : "... formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs DENIS MACHEFERT, CLEMENT PINATEL, MOUSSA DIABATE, LAYE CISSE, VINCENT DIASPARRA, CHRISTOPHE BARONE, SACHA LABASTROU, ISMAEL SYLLA, BRYAN PUYLAURENT, FOUAD BENBOUHA, HUGO LA ROCCA, JOSEPH CORRENTI, BENJAMIN IANNONE, du club AM.C. DE POISAT, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de ... joueurs mutés hors période."

Le club CLAIX a confirmé sa réserve par courriel le 14/04/2025

DECISION

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match du club CLAIX pour la dire recevable : (joueurs mutés - Art.160 des R.G. de la F.F.F.)

Considérant ce qui suit :

➤ La vérification de la feuille du match, il s'avère que 3 joueurs du club POISAT possèdent une licence avec cachet mutation dont 2 joueurs avec un cachet mutation hors période.

1	MACHEFERT	Denis	1020115801	Restriction 152.4 (peut joueur en D5)
2	PINATEL	Clément	2508675716	Restriction 152.4 (peut joueur en D5)
3	DIABATE	Moussa	2518694520	
4	CISSE	Laye	2547150048	
5	DIASPARRA	Vincent	2543462231	
6	BARONE	Christophe	2529428544	Mutation hors délai
7	LABASTROU	Sacha	2545582712	
8	SYLLA	Ismael	9604919068	Restriction 152.4 (peut joueur en D5)
9	PUYLAUREN	Bryan	2544300264	Mutation hors délai
10	BENBOUHA	Fouad	2528706838	
11	LAROCCA	Hugo	2546985256	
12	CORRENTI	Joseph	2578621151	Mutation
14	IANNONE	Benjamin	2568636823	N'a pas participé

Article - 160 des R.G de la F.F.F. : Nombre de joueurs "Mutation"

"Dans toutes les compétitions officielles des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements."

Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'avant-match comme non fondée et dit que le résultat doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Les frais de réclamation de 51€ sont à la charge du club CLAIX - n°522619

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

DOSSIER N°409 : LES AVENIERES - n°581188 / RUY-MONTCEAU - n°534262 : SENIORS – D4 – POULE D – MATCH n°28437702 du 13/04/2025.

Le club LES AVENIERES a écrit sur la F.M.I. : "... formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club U.S. RUY MONTCEAU, pour le motif suivant : des joueurs du club U.S. RUY MONTCEAU sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain "

Le club LES AVENIERES a confirmé sa réserve par courriel le 14/04/2025.

DECISION

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match du club LES AVENIERES pour la dire recevable : Joueurs brulés (Art. 22.2 du District Isère Football).

La vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club RUY-MONTCEAU opérant en D2 - POULE B.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

La dernière rencontre officielle de l'équipe D2 - POULE B contre MOS3R 3 a eu lieu le 13/04/2025 (le même jour).

Par ce motif, la CR rejette la réserve d'avant-match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Les frais de réclamation de 51€ sont à la charge du club LES AVENIERES - n°581188

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

DOSSIER N°410 : VAREZE 4 - n°547080 / CHEYSSIEU - n°534738 : SENIORS – D5 – POULE G – MATCH n° 29428985 du 13/04/2025.

Le club CHEYSSIEU a écrit sur la F.M.I. : " ... formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club F.C. VAREZE, pour le motif suivant : des joueurs du club F.C. VAREZE sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain."

Le club CHEYSSIEU a confirmé sa réserve par courriel le 13/04/2025.

DECISION

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match du club CHEYSSIEU pour la dire recevable : Joueurs brulés (Art. 22.2 du District Isère Football).

La vérification des feuilles des derniers matchs des équipes supérieures du club VAREZE opérant en R3 - POULE I, en D3 - POULE D et en D4 - POULE E.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

La dernière rencontre officielle de l'équipe R3 - POULE I contre BELLE ETOILE a eu lieu le 13/04/2025 (même jour).

La dernière rencontre officielle de l'équipe D3 - POULE D contre VILLEFONTAINE a eu lieu le 13/04/2025 (même jour).

La dernière rencontre officielle de l'équipe D4 - POULE E contre EYZIN-St SORLIN a eu lieu le 13/04/2025 (même jour).

Sur ces feuilles de match, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'avant-match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Les frais de réclamation de 51€ sont à la charge du club CHEYSSIEU - n°534738.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

DOSSIER N°411 : La MURETTE - n°504823 / NIVOLAS - n°518931 : U17 - D2 - POULE B – MATCH n°53078870 du 12/04/2025.

Le club NIVOLAS a écrit sur la F.M.I. : "... formule des réserves pour le motif suivant : Joueurs brûlés en catégories supérieur (U20 ou senior)"

Le club NIVOLAS a confirmé sa réserve par courriel le 13/04/2025.

DECISION

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match du club NIVOLAS pour la dire recevable : Joueurs brûlés (Art. 22.1 du District Isère Football).

Considérant ce qui suit :

Règlement Championnat de jeunes U17 : "Ne peut participer au cours des 5 dernières journées, tout joueur ayant effectué tout ou partie de plus de 5 matchs en équipe supérieure (séniors, U20)".

La vérification des feuilles de match des équipes supérieures du club La MURETTE évoluant en R3 - POULE G, U20 - R2 - POULE C, D2 - POULE A et D4 - POULE B.

	NOM	Prénom	N° licence	catégorie
1	LEBERT	Gautier	2548001502	U18
2	FERNANDES	Marco	2547316980	U17
3	MEDKOUR	Aydan	2546986429	U17
4	NOHARET	Quentin	2547245826	U17
5	CANDIAGO	Sacha	2547512798	U18 : 4 matchs en U20 - D1
6	CARLONI	Tom	9602361387	U17
7	REY	Yolan	2547067712	U17
8	GLENAT	Kevin	2547651854	U17
9	PALUMBO	Lorenzo	2547178065	U17
10	MOUAIZIA	Jihad	2548434829	U17
11	LEYSSIEUX	Kimmy	2546960199	U18 : 4 matchs en U20 - D1
12	STEPHANE	Sacha	2547040677	U17
13	LAROCHE	Marlown	2547405988	U17
14	NASRI	Yassine	2547118054	U17

Ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

Aucun joueur U18 a plus de 5 matchs en équipe supérieure.

Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'avant-match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Les frais de réclamation de 51€ sont à la charge du club NIVOLAS - n°518931.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

DOSSIER N°412 : M.O.S.3R - n°580951 / F.FÉMININ NORD ISÈRE - n°764375 – FÉMININES – U15 F à 8 – COUPE U15 F à 8 – MATCH n°53268200 du 29/03/2025.

Le club M.O.S.3R a écrit sur la F.M.I. : "... formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueuses du club FOOTBALL FÉMININ NORD ISÈRE, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de matchs plus de 3 joueuses ayant joué plus de 5 matchs avec une équipe supérieure du club FOOTBALL FÉMININ NORD ISÈRE (5 dernières rencontres, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match).

... formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueuses du club FOOTBALL FÉMININ NORD ISÈRE, pour le motif suivant : des joueuses du club FOOTBALL FÉMININ NORD ISÈRE sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain."

Le club M.O.S.3R a confirmé ses réserves par courriel le 14/04/2025.

DECISION

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match du club M.O.S.3R pour la dire **irrecevable** : Joueuses brûlées (Art. 22 du District Isère Football).

Considérant ce qui suit :

Sur la forme :

Article - 186 des R.G. de la F.F.F. : Confirmation des réserves

"1. Les réserves sont confirmées dans les quarante-huit heures ouvrables suivant le match par lettre recommandée ou télécopie, avec en-tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle, ou sinon déclarée sur Footclubs, du club, adressé à l'organisme responsable de la compétition concernée. A la demande de la Commission compétente, le club à l'origine de la procédure devra être en mesure de produire un accusé de réception de son envoi.

Le droit de confirmation est automatiquement débité du compte du club réclamant. Il est fixé en annexe 5 pour les compétitions nationales et par les Ligues et les Districts pour leurs compétitions.

*2. Le non-respect des formalités relatives à la formulation des réserves et à leur confirmation entraîne leur **irrecevabilité**.*

La première confirmation de réserve du lundi 31 mars n'est pas parvenue au DISTRICT ISERE de FOOTBALL (adresse utilisée : reglement@isere.fff.fr et non reglements@isere.fff.fr)

Sur le fond :

L'équipe F.FÉMININ NORD ISÈRE U15 F n'a pas d'équipe supérieure.

- **Art 167.6 des R.G. de la F.F.F. :** *"La participation en surclassement des joueurs U13 à U19 et des joueuses U13 F à U19 F à des compétitions de catégorie d'âge supérieure, ne peut avoir pour effet de leur interdire ou de limiter leur participation à des épreuves de leur catégorie respective. Ils restent soumis aux obligations des catégories d'âge auxquelles ils appartiennent."*

Les joueuses du club F.FÉMININ NORD ISÈRE étaient régulièrement qualifiées pour participer à la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Les frais de réclamation de 51€ sont à la charge du club M.O.S.3R - n°580951

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

EVOCATION

Dossier n°413 : DEUX ROCHERS - n°553340 / CHATTE - n°519932 : SENIORS – D3 – POULE B – Match n°28435674 du 08/03/2025.

Le club DEUX ROCHERS a adressé un courriel au District ISERE Football le jeudi 10 avril 2025 à 18 h 45 : *"... porte évocation sur le match 28435674, de D3 Groupe B ayant opposé le 2RFC à l'US CHATTOISE, le 8 mars 2025, sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club l'US CHATTE inscrits sur la feuille de match.*

En effet, selon nos constatations, au moins un joueur de l'US CHATTE n'aurait pas dû prendre part au match. Le joueur GOUDET Mickael, licence 2544179049, apparaît en effet sur la feuille de match alors que le PV N°693 du District de l'Isère de Football indique qu'il est suspendu un match ferme à compter du 24 février. Aucun match n'ayant eu lieu entre le 24 février et le 8 mars, le joueur indiqué n'a pas pu purgé sa suspension....Merci donc d'étudier notre demande avec le plus grand soin."

DECISION

Considérant ce qui suit :

- La rencontre n°28435674 : DEUX ROCHERS / CHATTE s'est jouée le 8 mars 2025.
- Le courrier d'évocation du club DEUX ROCHERS - n°553340 adressé par courriel est daté du jeudi 10 avril 2025.
- **Art. 147.2 des R.G. de la F.F.F. : Homologation :**

"1. L'homologation des rencontres est prononcée par la Commission chargée de la gestion de la compétition.

*2. Sauf urgence dûment justifiée, une rencontre ne peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. **L'homologation d'une rencontre est de droit le trentième jour à minuit qui suit son***

déroulement, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.

3. Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement."

- Le courriel d'évocation du club DEUX ROCHERS - n°553340 est parvenu au DISTRICT ISERE de FOOTBALL alors que l'homologation de la rencontre était effective.

Par ces motifs, la CR déclare la demande d'évocation irrecevable et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Les frais de réclamation de 51€ sont à la charge du club UX ROCHERS - n°553340

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

Dossier n°414 : OISANS - n°526562 / TURCS de GRENOBLE - n°581009 : SENIORS – D5 – POULE A – Match n° 29427621 du 13/04/2025.

Le club TURCS de GRENOBLE a adressé un courriel au District ISERE Football le 14/04/2025: " ... formulons une évocation sur la participation de joueurs sous état de suspension lors de notre rencontre de ce week-end nous opposant notre équipe 2 réserve à l'équipe de Club Oisans en championnat D5 poule A. En effet les joueurs suivants ont été suspendus de 6 matchs fermes à compter du 02/12/2024, hors ces joueurs ont participé à la rencontre précédente opposant le club Oisans à l'abbaye, donc ces joueurs n'ont pas purgé leur 6 matchs avant.

Sachant que le match contre Mistral Oisans ayant fait forfait ces joueurs ont participé à notre rencontre en ayant purgé moins de 6 matchs.

Joueurs N°7 Ya Minsieka licence N° 9604395227

Joueurs N° 10 Creton Logan licence N° 2543726143. "

DECISION

Considérant ce qui suit :

La commission pris connaissance de la demande d'évocation du club TURCS de GRENOBLE pour la dire recevable.

La Commission des Règlements communique au club OISANS, une demande d'évocation du club TURCS de GRENOBLE, sur la participation des joueurs :

- Minsieka YA, licence n°9604395227,
- Logan CRETON, licence n°2543726143,

susceptibles d'avoir participé à la rencontre en situation de suspension.

La Commission des Règlements demande au club OISANS de lui faire part de ses observations avant le 21/04/2025, délai de rigueur.

MATCHS ARRETES

Dossier n°415 : U.O. PORTUGAL - n°524603 / MAHORAIS de GRENOBLE 2 - n°5644901 : SENIORS – D5 – POULE A – Match n° 29427624 du 13/04/2025.

Dossier ouvert pour match arrêté.

La commission, pris connaissance du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, relatant les circonstances motivant l'arrêt de la rencontre, à la 79^{ème} minute.

Considérant ce qui suit :

L'équipe de U.O. PORTUGAL s'est trouvée à moins de 8 joueurs.

L'article 159 des R.G. de la F.F.F. qui stipule : « si l'équipe en cours de partie, se trouve réduite à moins de 8 joueurs - joueuses (7 pour le football à 8), elle est déclarée battue par pénalité.»

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité à l'équipe de U.O. PORTUGAL pour en reporter le bénéfice à l'équipe de MAHORAIS de GRENOBLE.

- U.O. PORTUGAL - n°524603 : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)
- MAHORAIS de GRENOBLE - n°564490 : (3 (trois) points, 4 (quatre) buts)

Score au moment de l'arrêt de la rencontre : 1 / 4

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

FORFAITS GENERAUX - CONSEQUENCES

➤ Art.23-3-1 des R.G. du DISTRICT ISERE de FOOTBALL : Forfaits :

"Le District fait application par ses instances et pour ses clubs des mêmes dispositions que celles prévues à l'article 130 et fait application de l'article 159 des Règlements Généraux de la F.F.F. En outre, un club déclarant ou déclaré forfait à trois reprises en championnat, est considéré comme forfait général. L'équipe déclarée forfait général est classée dernière de sa poule."

➤ Art. 23-3-3 des R.G. du District Isère Football – Forfaits :

"En cas de forfait général, mise hors compétition ou mise en inactivité de l'équipe :

✓ avant les cinq (5) dernières journées effectives de la compétition à laquelle le club concerné participe, tous les buts pour et contre et les points acquis lors des matchs contre ce club sont annulés." Sous réserve d'éventuelles procédures en cours... ..

✓ au cours des cinq (5) dernières journées effectives de la compétition à laquelle le club concerné participe, les buts pour et contre et les points acquis lors de tous les matchs joués restent acquis ; les matchs non encore disputés sont donnés gagnés au club adverse sur le score de 3 à 0."

➤ Article 6 - Forfait championnat jeunes

"Pour les équipes évoluant en deux phases, le forfait général sera prononcé :

1. Au second forfait, lorsqu'en 1ère phase le nombre de match est inférieur à 8
2. Au troisième forfait, lorsque le nombre de match dans une phase est égal ou supérieur à 8

En seconde phase, il sera fait application des articles 23.3 et 25 des Règlements Généraux et Sportifs du District."

Dossier n°416

Club : VAREZE - EYZIN-St SORLIN - n°582106

Le club VAREZE - n°547080 a déclaré son équipe U15 - D4 - POULE D, forfait général par courriel adressé au District ISERE Football, le 10/04/2025.

Ce forfait intervient au cours des 5 dernières journées effectives Application de l'art. 23-3-3 : (voir ci-dessus) :

Date	Club adverse	Résultats		Conséquence pour les clubs adverses au classement	
		Club adverse	VAREZE - EYZIN-St SORLIN	points	buts
12/04/2025	Ent. UNIFOOT - ARTAS CHARANTONNAY	3	0	3 points	3 buts
19/04/2025	Ent. LIERS - E.C.B.F. - Ent. FOOT des ETANGS - BONNEVAUX	3	0	3 points	3 buts
10/05/2025	Ent. LIERS - E.C.B.F. - Ent. FOOT des ETANGS - BONNEVAUX	3	0	3 points	3 buts

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football

Dossier n°402 :**Club : TURCS VERPILLIERE - n°547542**

Le club TURCS VERPILLIERE a déclaré son équipe SENIOR D4 – POULE D, forfait général par courriel adressé au District ISERE Football, le 08/04/2025.

Date	Club adverse	Résultats		Conséquence pour les clubs adverses au classement	
		Club adverse	TURCS VERPILLIERE	points	but
08/09/2025	l'ISLE d'ABEAU	5	1	Annulation 3 points	Annulation 5 buts
21/09/2025	CHARVIEU-CHAVAGNEUX 2	5	1	Annulation 3 points	Annulation 5 buts
29/09/2024	LES AVENIERES	3	0	Annulation 3 points	Annulation 3 buts
06/10/2024	BALMES N.I. 2	3	0	Annulation 3 points	Annulation 3 buts
13/10/2025	LA BATIE MONTGASCON	3	0	Annulation 3 points	Annulation 3 buts
20/10/2024	BOUCHAGE-PASSINS	4	0	Annulation 3 points	Annulation 4 buts
02/11/2024	RUY-MONTCEAU 2	0	2	Statu Quo	Annulation 2 buts Statu Quo
10/11/2024	DOLOMIEU 2	8	1	Annulation 3 points	Annulation 8 buts
23/11/2024	LAUZES 2	1	2	Statu Quo	Annulation 1 but
01/12/2024	VALLEE du GUIERS	7	2	Annulation 3 points	Annulation 7 buts
08/12/2024	CREYS-MORESTEL 3	5	1	Annulation 3 points	Annulation 5 buts
14/12/2024	CORBELIN 2	4	2	Annulation 3 points	Annulation 4 buts
09/02/2025	CHARVIEU-CHAVAGNEUX 2	3	0	Annulation 3 points	Annulation 3 buts
15/02/2024	LES AVENIERES	3	3	Annulation 1point	Annulation 3 buts
23/02/2025	BALMES N.I. 2	3	3	Annulation 1point	Annulation 3 buts
08/03/2025	BOUCHAGE-PASSINS	4	7	Statu Quo	Annulation 4 buts
22/03/2025	DOLOMIEU 2	5	3	Annulation 3 points	Annulation 5 buts
06/04/2025	LAUZES 2	9	0	Annulation 3 points	Annulation 9 buts

Dossier n°403 :**Club : VINAY - n°533561**

Le club CANTON de VINAY a déclaré son équipe U17 – D3 - POULE E, forfait général par courriel adressé au District ISERE Football le 08/04/2025.

Date	Club adverse	Résultats		Conséquence pour les clubs adverses au classement	
		Club adverse	VINAY	points	but
08/02/2025	QUATRE MONTAGNES	1	0	Annulation 3 points	Annulation 1 but
15/02/2025	F.C.2A.	3	0	Annulation 3 points	Annulation 3 buts
22/03/2025	FONTAINE	3	0	Annulation 3 points	Annulation 3 buts

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

Dossier n°417 :**Club : St SIMEON de BRESSIEUX - n°504573**

Le club St SIMEON de BRESSIEUX a déclaré son équipe D4 - POULE C, forfait général par courriel adressé au District ISERE Football le 10/04/2025.

Date	Club adverse	Résultats		Conséquence pour les clubs adverses au classement	
		Club adverse	St SIMEON de BRESSIEUX	points	but
08/09/2025	La BATIE DIVISIN	7	1	Annulation 3 points	Annulation 7 buts
22/09/2025	MIRIBEL	2	0	Annulation 3 points	Annulation 2 buts
29/09/2024	La BATIE MONTGASCON	6	1	Annulation 3 points	Annulation 6 buts
06/10/2024	VALLEE de l'HIEN	3	0	Annulation 3 points	Annulation 3 buts
20/10/2024	CASSOLARD-PASSAGEOIS	4	0	Annulation 3 points	Annulation 4 buts
03/11/2024	BIZONNES	3	1	Annulation 3 points	Annulation 3 buts
10/11/2024	CHIRENS - n°512530	1	0	Annulation 3 points	Annulation 1 but
24/11/2024	St ANDRE LE GAZ	3	2	Annulation 3 points	Annulation 3 but
01/12/2024	C.S. 4 ROUTES OYEU-CHABONS	5	2	Annulation 3 points	Annulation 5 buts
19/01/2025	BILIEU	1	1	Annulation 1 point	Annulation 1 but
26/01/2025	St JOSEPH de RIVIERE	6	1	Annulation 3 points	Annulation 6 buts
09/02/2025	MIRIBEL	3	0	Annulation 3 points	Annulation 3 buts

16/02/2025	La BATIE MONTGASCON - n°516883	2	1	Annulation 3 points	Annulation 2 buts
23/02/2025	VALLEE de l'HIEN 38	2	0	Annulation 3 points	Annulation 2 buts
09/03/2025	CASSOLARD- PASSAGEOIS	6	1	Annulation 3 points	Annulation 6 buts
23/03/2025	CHIRENS	3	1	Annulation 3 points	Annulation 3 buts
06/04/2025	St ANDRE LE GAZ	3	0	Annulation 3 points	Annulation 3 buts

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

TERRAINS SUSPENDUS

DOSSIER n°380 : Club : CLAIX - n°52261 – U20 – D2 – POULE B

le 3 mai contre EYBENS

Par conséquent, le club CLAIX est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 21/04/2025.

DOSSIER n°341 : Club : GIERES - n°504338 - U20 - D2 - POULE A

Match n° **30000617**

Adversaire : **PONT de CLAIX**

Date du match : **26/04/2025** (match reporté du 15/03/2025)

Coup d'envoi : **14 h 00**

lieu : **stade de l'île FRIBAUD, PONTCHARRA**



COMMISSION SPORTIVE

Mardi 15 Avril 2025 à 14h00

Procès-Verbal N°701

Président : Michel Vachetta.

Présents: Michel Vachetta, Claude Maugiron, Patrice Gallin, Daniel Hugot, Gérard Bouat, Dan Marchal, Bernard Buosi

Excusés: Annie Brault, Daniel Guillard.

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2024/2025, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFoot, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « ... **Laura foot.net** ».

Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la Catégorie, la poule, l'horaire et **le numéro** du match.

RAPPEL

Modalités de modification de l'horaire des rencontres:

L'horaire officiel peut être modifié selon les modalités suivantes:

Pendant la période verte : Jusqu'à 9 jours avant le match (pour le samedi) et 10 jours (pour le dimanche) c'est-à-dire le jeudi 23h59 de la semaine N-1, par le biais de foot-clubs, l'horaire est à choisir parmi ceux proposés à l'article 33 (seniors) et 8-3 (Jeunes).

Le club adverse doit obligatoirement valider la demande.

Pendant la période orange : A compter du vendredi 0h00 et jusqu'au mardi 12h00, par l'envoi, de la part des deux clubs, d'un mail de modification d'horaire à la Commission Sportive.

Pendant la période rouge : La semaine du match, à partir du mardi 12h00 sur décision de la Commission Sportive au vu d'un motif sérieux et motivé.

REPORT DE LA JOURNEE DU 15 ET 16 MARS

SENIORS : La journée de championnat du 16 Mars est reportée au 27 Avril et les ½° Finale des coupes sont avancées au 20 Avril.

U20 : La journée de championnat du 15 Mars est reportée au 26 Avril.

Le quart de finale entre Vallée De La Gresse / GP Vézeronce-Huert-Dolomieu se disputera le 19 Avril.

U17/U15/U13/ : La journée de championnat du 15 Mars est reportée au 19 Avril.

U10-U11

Rappels de certaines règles fédérales :

- Temps de jeu équivalent pour tous les joueurs d'une équipe :
- **Planning du plateau** :
 - o L'équipe recevant dispute le 1^{er} et le 3^{ème} match.
 - o Arbitrage des rencontres par la 3^{ème} équipe.
 - o Les éducateurs et les joueurs remplaçants des deux équipes doivent être sur le même coté du terrain.

Les plateaux sont consultables uniquement sur FOOTCLUB, faire : Menu, Epreuves (championnat et Coupes), Foot Animation Loisirs

Pour cette phase printemps, il est demandé au club recevant plateau d'utiliser la feuille de match catégorie U10 U11 téléchargeable sur le site.

Cette feuille de match doit être remplie par les trois équipes concernées avant le début du plateau dans son intégralité.

Le club recevant doit scanner sur FAL cette feuille de plateau avant le lundi suivant le plateau.

Il est rappelé que les résultats des trois rencontres doivent être documentées sur la feuille de plateau et les numéros de licence des joueurs et de l'éducateur ou dirigeant bien notés sur cette feuille de plateau.

Toute absence d'équipe à un plateau sera considérée comme forfait.

La participation à tous les plateaux est obligatoire.

Responsable : Claude MAUGIRON TPH : 07/77/20/71/86.

U 13

Challenge Festival 4° Tour

Les deux matchs en retard du club de la Côte St André se joueront le 4 Mai.

De ce fait les deux plateaux de demi-finale sont programmés au jeudi 29 Mai 2025.

Responsable : Daniel GUILLARD. TPH : 06/87/34/22/88

U 15

Courriers clubs : Fontaine, Notre Dame de Mésage.

Fontaine : Manque accord du club de Jarrie Champ.

Notre Dame de Message : Manque accord du club de FC2A.

D1 : Poule B :

Journée 15 du 19/04 : La Cote St André 1 / Reventin est reprogrammé au 01/05/25.

Journée 17 du 05/04 : La Cote St André 1 / Vinay est reprogrammé au 26/04/25.

Le match Seyssins / GVHD 2 du 19 avril 2025 est reporté au 01 Mai 2025.

D2 Poule C : Journée 7 du 12/04/2025 LCA Foot 38 / Brézins Formafoopt Bievre Valloire est reprogrammé au 26/04/2025.

D3 POULE B : Journée 3 du 15/02/2025 St Martin D'Hères 3 / FC Oisans est reprogrammé le 03/05/2025.

D3 Poule A : Journée 4 Crolles 2 / Gières 2 du 15/03/2025 initialement reprogrammée au 19/04/2025 après accord des deux clubs le match se jouera 29/04/2025.

D3 Poule C : Journée 6 du 05/04 Cote St André 2 / Vallée de la Gresse 2 est reprogrammé au 26/04/25.

D4 Poule F : Journée 6 du 05/04/25 Cremieu / Bouvesse est reprogrammé au 26/04/2025

Manque résultat :

D3 Poule E : Journée 6 du 05/04/25 Nivolas 2 / St André le Gaz 2 merci au club de Nivolas de nous communiquer le résultat.

D4 Poule B : Journée 7 du 12 /04/25 FC2A 2 / USVO Grenoble 2 merci aux clubs de nous communiquer le résultat.

Responsable : Bernard BUOSI : TPH : 06/74/25/85/94.

U 15 A 8

La journée 1 du 15 Mars est reprogrammée au 19 Avril.

Manque résultats :

Poule A : Journée 5 du 12/04/25 Mistral 2 / Jarrie Champ 2 merci de nous communiquer le résultat.

Poule B : Journée 5 du 12/04/25 Vallée d'Hien 2 / Ent FC PV Crossey merci de nous communiquer le résultat.

Responsable : Bernard BUOSI : TPH : 06/74/25/85/94.

U17

D2 : Poule A :

Le match ENT ST HIL ST SIMEON / COTE SAINT ANDRE du 5 avril 2025 est reporté au samedi 26 avril 2025.

D3 : Poule C :

EYBENS 4 forfait général.

Responsable : Dan MARCHAL TPH : 06/24/79/26/38.

U20

U20 D2, Poule B

La rencontre Vallée du Guiers / Eybens 2 de la journée N° 6 est reprogrammée au 19 Avril.

Coupe Noël Pilot : Les matchs de 1/2° Finale St Mauricel'Exil / Sassenage

Et Vallée de la Gresse ou GP Vézeronce-Huert-Dolomieu / Tour St Clair sont programmés au 8 Mai 2025.

Responsable : Gérard BOUAT tel : 06.08.33.54.49

SENIORS

La reprogrammation des matchs en retard a été effectuée.

Ils sont sur le site du District.

Responsable : Michel VACHETTA : 06/25/25/31/32.

**Le président
Michel VACHETTA**

**La secrétaire
Annie Brault**

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

Procès-Verbal N°701

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 25 avril 2025 au lundi 28 avril 2025

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

dimanche 27 avril 2025

MATCH SENIORS D3 AJA VILLENEUVE/GIERES US A 15H

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

samedi 26 avril 2025

MATCH U20 D1 FC2A/VALLEE GRESSE FC A 16H

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 26 avril 2025

MATCH SENIORS R1 GF38/OYONNAX A 18H

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE N°2 (foot)

vendredi 25 avril 2025

Match Vétérans ASIEG/CROSSEY à 20h00

samedi 26 avril 2025

MATCH U20 D2 ASIEG/MOS3R FC A 16H

MATCH SENIORS D5 TURCS DE GRENOBLE/PIERRE CHATEL A 20H

dimanche 27 avril 2025

MATCH SENIORS D3 LES TURCS DE GRENOBLE/FC2A A 15H

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

dimanche 27 avril 2025

MATCH SENIORS D5 ES MISTRAL/UO PORTUGAL A 13H

MATCH SENIORS D3 ES MISTRAL/SEYSSINET AC A 15H

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE

vendredi 25 avril 2025

Match Vétérans à 8 USVO / ECHIROLLES 20h

samedi 26 avril 2025

MATCH U15 COUPE ISERE USVO/SEYSSINS FC A 15H



COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 15 avril 2025

Procès-Verbal N°701

CERTIFICATIONS ANCIENS CFF LE 14 MAI 2025 A SASSENAGE

CERTIFICATION CFF1 14 MAI 2025

Liste des inscrits

GARDAZ Adrien	VALLEE DU GUIERS FC
HERNANDIZ Thomas	U. S. CREYS-MORESTEL
KONATE Karinka	A.C. SEYSSINET PARISSET

CERTIFICATION CFF2 14 MAI 2025

Liste des inscrits

BAR Frédéric	LCA FOOT
BESSON Florian	OLYMPIQUE DE VILLEFONTAINE
CARRET Matteo	F.C. LA SURE
FRIZON Anthony	U.S. DOLOMOISE
LIMA Frédéric	US ST PAUL DE VARGES
MARZICO Thony	A.S. ST JOSEPH DE RIVIERE
QUIAN FERRERO Eddy	GUC
SERVONNET Mathieu	A.S. TULLINS FURES
VESELA Luc	U.S. DOLOMOISE

CERTIFICATION CFF3 14 MAI 2025

Liste des inscrits

N'KOSO Bijou	SAINTMARTIN D'HERES
SAGUIN Pascal	PAYS D'ALLEVARD
VILPOUX Jerome	U.S CREYS MORESTEL
FAVRE LORRAINE David	U.S. SEMNOZ VIEUGY
TOMASINO Marco	PAYS D'ALLEVARD

FORMATION CFI U14-U19 LES 15 ET ~~29~~ MAI 27 MAI A SEYSSINET ATTENTION CHANGEMENT DE DATE

[Liste des inscrits au 10/04](#)

NOM PRENOM

CLUB

ANAR AKDIM Belkacem	TULLINS
BOUCHIBA Djelloul	ENT.S. DU RACHAIS

BOUDJEDRA Yaniss
CAPRA Lisa
DJADOURI Karim
GERMAIN Lisa
GIERCZAK Alexandre
GUYON Lilian
MATHIEU Patrice
MERABET MESSAOUD Lea
MERABET MESSAOUD Tracy
NAJAR Benjamin
PILLET AUBRY Pierre
YAHIA BEY Aissa

ENT.S. DU RACHAIS
GUC FOOTBALL FEMININ
SAINT MARTIN D'HERES F. C.
GUC FOOTBALL FEMININ
F. C. VERSOUD
UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
A.S. NOTRE DAME DE MESSAGE
F.C. D'ECHIROLLES
F.C. D'ECHIROLLES
J.S. ST GEORGEOISE
J.S. ST GEORGEOISE
F.C. D'ECHIROLLES

AMICALE DES EDUCATEURS

Lundi 19 mai prochain, l'Amicale des Educateurs par l'intermédiaire de la Commission Technique, organise une intervention avec Raphaël REYNAUD, sélectionneur de l'équipe de France de Futsal A et manager des sélections nationales Futsal.

Ce sera l'occasion de faire un bilan de cette première coupe du monde, pour la France, ainsi que de mettre en avant les similitudes entre le Foot « traditionnel » et le Futsal et la complémentarité des deux pratiques notamment sur la formation du jeune joueur.

Nous comptons sur vous pour être nombreux et partager ce moment d'échange entre Techniciens et Techniciennes.

Un temps convivial sera offert à la suite.

Rendez-vous lundi 19 mai 2025 à 18h45 au siège du District.

Pour une meilleure organisation, **merci de nous faire un retour avant le 10 mai 2025 avec le nombre de participants par mail : mhenlahrache@isere.fff.fr**

Planning des Formations d'Educateurs / Educatrices 24-25

IMPORTANT :

Tous les candidats doivent suivre l'un des parcours d'inscription ci-dessous :

- S'il finance sa formation : depuis le site maformation.fff.fr,
- Si le club finance sa formation : depuis portailclubs.fff.fr via le club auprès duquel il est affilié.

PLANNING 24-25

CFI U14-U19 (4)	15 mai 2025	Seyssinet
	27 mai 2025	
EXAMENS CERTIFICATION CFF... 2024/2025		
Certif 2	14-mai-25	Sassenage

INFORMATION LIGUE

Le Pôle Formations vous informe que les journées complémentaires pour valider les Diplômes Fédéraux Coach Jeunes et Séniors sont disponibles [sur maformation.fff.fr](http://sur.maformation.fff.fr).

Dates :

- 24/04/25 à Tola Vologe, Lyon (69)
- 13/06/25 à Cournon d'Auvergne (63)

Les journées auront lieu de 08h30 à 17h30.

Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Jeunes :

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF2 ou CFF3 avant l'entrée en formation

Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Séniors :

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF3 avant l'entrée en formation

Les diplômes CFF2 et CFF3 sont valables jusqu'en 2027.

Si ces diplômes ne sont pas recyclés (passage aux Diplômes Fédéraux) avant le 30 juin 2027, ils seront perdus.

EQUIVALENCES ET PASSERELLES NOUVELLE FILIERE DE FORMATION DES EDUCATEURS

Les connaissances acquises précédemment sur des formations ayant évoluées peuvent être valorisées via des équivalences avec le nouveau parcours de formation. De plus, des allègements ont été imaginés entre le parcours bénévole et le parcours professionnel.

Des équivalences jusqu'au 30 juin 2027

FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
MODULE U7	CFI U6 U9
MODULE ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE	ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE
CFF4	CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ
MODULES U7 + ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE + CFF1 + CFF4 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL
CFF2 OU CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH JEUNES
CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH SENIORS
CFF1 – CFF2 – CFF3 – CFF4	POSSIBILITÉ DE CERTIFIER SI 2 MODULES D'UN MÊME CFF EXEMPLE : MODULE U13+MODULE U15 = CFF2

Des passerelles entre le parcours bénévole et professionnel

FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
CFF (1 OU 2 OU 3)	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
CFI	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLOME FÉDÉRAL RESPONSABLE ÉCOLE DE FOOTBALL	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 1 - MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLOME FÉDÉRAL COACH JEUNES	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 2 (C7 À C12) MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLOME FÉDÉRAL COACH SENIORS	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 (C14 À C17) - MONITEUR DE FOOTBALL
CERTIFICAT FUTSAL PERFORMANCE	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 - MONITEUR DE FOOTBALL

Pour toute demande d'équivalence, veuillez vous rapprocher de votre Institut Régional de Formation du Football :

IR2F	Responsable(s)	Téléphone	Mail
Auvergne-Rhône Alpes	Elise PONCET	04 72 15 30 76	formations@laurafot.fff.fr